



Le compte n'y est pas !

Bien-sûr, les 5,3% que nous avons eus en février sur la retraite CARSAT ont fait un peu de bien : entre 40 et 60€ de plus dans un mois, on ne crache pas dessus.

Pourtant on reste loin du compte. Ça ne rattrape pas le retard pris ces dernières années, les 19% de hausse des prix alimentaires et 25% sur l'électricité en 2023, les 9% de ce début 2024, les 25,2% du gaz l'an dernier, sans oublier le tarif des mutuelles, les dépassements d'honoraires, les remboursements de médicaments, le doublement des franchises médicales...

Lemaire annonce la couleur...

Le Ministre de l'Économie veut faire 10 milliards d'économies budgétaires cette année, 20 milliards l'année prochaine.

Dans sa ligne de mire, les services publics mais aussi la revalorisation de nos retraites de base dont il annonce déjà le blocage pour la suite de 2024 et 2025. Si on laisse faire, il va continuer à nous faire les poches.

De l'argent, il y en a...

Les entreprises du CAC40 ont versé 97 milliards de dividendes à leurs actionnaires en 2023 (soit + 21% en 1 an, + 40% en 2 ans).

Quant au Gouvernement il accorde cette année 83 milliards d'exonérations de cotisations sociales et 110 milliards d'exonérations fiscales aux entreprises sans contreparties en matière d'emplois ou d'investissements dans la transition énergétique !

Du pognon pour les pensions, pas pour les canons !

En plus des cadeaux aux plus riches (suppression de l'ISF, flat-tax,...) Macron a programmé une dépense militaire de 413 milliards d'€ sur 7 ans, pour le plus grand plaisir des industriels de l'armement et pour notre plus grande inquiétude.

L'Assemblée Nationale a approuvé le stratégie d'aide à l'Ukraine lors d'un débat et d'un vote symbolique en pleine campagne des élections européennes. Ce vote amène un danger plus que grave pour la paix. La France a une autre voix à porter que celle de la guerre.

ESSON G.

Sommaire :

Page 1 : Édito
Page 2 : Panthéonisation du couple Manouchian / "8 mars, une histoire ouvrière"
Page 3 : Connaissance sections et syndiqués du département / Manifestation du 26 mars
Pages 4 et 5 : Débat du 8 mars, "Valeur travail..."

Page 6 : Commémoration 80 ans de la création du CNR
Page 7 : Loi "Bien Vieillir"...
Page 8 : LSR : A.G.

BONJOUR TEMPS LIBRE
Édité par l'Union Syndicale des Retraités CGT de la Drôme
17 rue Georges Bizet
26000 VALENCE
Tél. : 0681426314

Directeur de publication : Jean-Michel ROCHE
Commission paritaire : 0723 S 06549
ISSN 0980-2517
Dépôt légal : date de parution

Panthéonisation de MISSAK ET MÉLINÉE MANOUCHIAN ET HOMMAGE AUX 23 FTP – MOI

Le 21 février 2024 a été marqué par l'entrée de Missak et Mélinée Manouchian au Panthéon. Missak, héros de la résistance, chef militaire des Francs-Tireurs et Partisans de la main d'œuvre immigrée (FTP-MOI) de la région parisienne. Mélinée, sa femme, commissaire militaire des FTP-MOI, décédée en 1989.



Ne laissons pas la place à celles et ceux qui voudraient nous vendre le mythe de «l'intégration à la française» mais qui, sous la dictée de la droite extrême, n'ont pas hésité à adopter le projet de loi «asile et immigration».

Une loi de la honte qui s'attaque aux droits fondamentaux de toutes et tous et ne répond pas aux causes de l'exil forcé des hommes, femmes et enfants fuyant les guerres, les dictatures, le réchauffement climatique...

Une loi inspirée par l'extrême droite qui s'attaque frontalement au Pacte Républicain, hérité du Conseil National de la Résistance, en remettant en cause le droit du sol et en instaurant la préférence nationale.

Fidèle aux idéaux portés par Missak Manouchian et ses camarades, la CGT lutte pour que la France soit un pays de liberté, de paix et de progrès social, une France terre d'accueil, dans laquelle nous aurions toutes et tous les mêmes droits.

Avec cette entrée au Panthéon ce sont aussi les 22 autres membres du groupe Manouchian qui accèdent à la plus haute reconnaissance de la France. Arrêtés en novembre 1943, torturés, condamnés à mort et exécutés le 21 février 1944 au Mont-Valérien pour 22 d'entre eux, le 10 mai pour Olga Bancic, seule femme du groupe, décapitée à Stuttgart.

Ce 21 février, « le peuple français honorera la mémoire » des résistants du groupe Manouchian, comme en était persuadé Missak dans la dernière lettre écrite à sa femme Mélinée avant de mourir. Celle qui disait de lui « sa vie était un combat perpétuel – un combat pour sa propre dignité c'est-à-dire pour la dignité de tous les Hommes ».

Ils étaient d'origines et de confessions diverses : Arméniens, Espagnols, Italiens, Français, Polonais, Juifs d'Europe de l'est... ils avaient également vécu des histoires différentes. Ils étaient unis contre le nazisme et le fascisme. Ils avaient la farouche volonté de combattre ce mal afin de retrouver la paix et la liberté.

Ce 21 février, la CGT, fière de son histoire, et pour construire les combats de demain, rend hommage à ces hommes et à ces femmes, nos camarades.

Ils avaient cette conscience de classe qui en faisait des humanistes, des internationalistes. Certains d'entre eux, dont Missak Manouchian, étaient nos camarades de la CGT. Ils sont tombés en héros, en martyrs, en défendant des valeurs de fraternité, de solidarité, de paix, au plus proche de leur communauté d'origine.

Ils sont un symbole de lutte contre les idées nauséabondes de l'extrême droite, qui cherche à diviser le monde du travail.

8 MARS, UNE HISTOIRE OUVRIÈRE

Clara Zetkin



« L'idée de cette Journée est née de la confluence des luttes féministes et de l'Organisation internationale des travailleurs », analyse l'historienne Mathilde Larrère.

Tout commence en effet par une idée fondatrice, celle de la journaliste et féministe allemande Clara Zetkin, animée par la volonté de redonner une vigueur au féminisme socialiste, alors concurrencé par le mouvement des suffragettes.

En 1910, lors de la Conférence de l'Internationale des femmes socialistes – à Copenhague (Danemark) en marge du congrès de la II^e Internationale – la militante propose d'instaurer une Journée internationale des femmes. S'ensuivent, en 1913 et 1914, des rassemblements de féministes pacifistes en Europe. Celui des ouvrières de Pétersbourg, qui descendront dans la rue le 8 mars 1917 (23 février dans le calendrier russe) pour réclamer du « pain et la paix », dans un pays sinistré par la Première Guerre mondiale (plus de 2 millions de morts), s'impose comme l'événement fondateur à l'origine du 8 mars.

Cette Journée dite « des ouvrières », devient en Russie, à partir de 1921, la Journée internationale des femmes.

Quand, en 1977, est votée à l'Organisation des Nations unies (ONU) la déclaration 32/142 qui « invite tous les États à proclamer(...) un jour de l'année (...) pour les droits de la femme et la paix internationale », nulle mention n'est pourtant faite de ce cheminement historique.

Repères :

1910 : Proposition par Clara Zetkin, féministe allemande et présidente de l'Internationale socialiste des femmes, d'instaurer une Journée internationale des femmes, lors du Congrès de la II^e Internationale, à Copenhague.

1913 et 1914 : Manifestations de femmes européennes contre la guerre.

8 mars 1917 ou 23 février 1917 (calendrier russe) : Manifestations d'ouvrières russes à Pétersbourg, événement fondateur à l'origine du 8 mars.

1921 : En hommage à cette Journée des ouvrières, consécration du 8 mars comme Journée des femmes en Russie.

8 mars 1977 : Officialisation par l'ONU de la Journée internationale des femmes.

1982 : Sous l'impulsion de François Mitterrand et d'Yvette Roudy, ministre déléguée aux droits des femmes, reconnaissance, en France, du 8 mars comme la Journée internationale des droits des femmes.

Lutte pour l'indépendance économique des femmes :

"Il n'est pas permis à ceux qui combattent pour la libération de tout le genre humain de condamner la moitié de l'humanité à l'esclavage politique et social par le biais de la dépendance économique. De même que le travailleur est sous le joug du capitaliste, la femme est sous le joug de l'homme et elle y restera aussi longtemps qu'elle ne sera pas indépendante économiquement. La condition sine qua non de cette indépendance économique, c'est le travail. Si l'on veut faire des femmes des êtres humains libres, des membres de la société à part entière au même titre que les hommes, il ne faut ni supprimer, ni limiter le travail féminin, sauf dans quelques cas exceptionnels. [...] L'émancipation des femmes implique une modification complète de leur position sociale, une révolution de leur rôle dans la vie économique."

Extrait du discours tenu lors du Congrès de fondation de la II^e Internationale à Paris (1889)

CONNAISSANCE DES SECTIONS ET DES SYNDIQUES DU DEPARTEMENT

L'USR CGT Drôme a décidé la création d'une commission organisation composée de :

Daniel FLAGET : daniel.flaget26@orange.fr

Daniel FENOUIL : daniel.fenuil@wanadoo.fr

Daniel BLACHE : blache001@gmail.com

Gérard ESSON : gerard.esson@orange.fr

Jean-Michel ROCHE : rochejean-michel@orange.fr

Cette commission a pour but de référencer l'ensemble des sections syndicales de la Drôme, les noms de leurs responsables, le nombre de syndiqués, etc.

Pour les sections qui ne l'ont pas encore rempli, nous tenons un tableau à remplir à votre disposition. Merci de le réclamer à l'un des responsables de la Commission.

La connaissance de nos sections et de nos syndiqués est le BA ba du syndicalisme.

Merci de votre collaboration.

MANIF DU 26 MARS 2024

Après un rassemblement devant le MEDEF à qui une motion a été remise, le cortège d'une trentaine de voitures est allé à la préfecture où une délégation a été reçue par le préfet et un représentant du département

**Nous exigeons une revalorisation immédiate
de 10 % de nos pensions.**

**Nous exigeons un rattrapage de l'équivalent de nos 3
voire 4 mois de pension perdus depuis 2017.**

**Nous revendiquons le 100 % Sécu pour les soins
et des Services Publics de proximité !**



Devant le MEDEF



Initiative à Romans Didier
Pécot Secrétaire de l'ULSR



Depuis des années, les gouvernements successifs ont la **Sécurité Sociale dans le collimateur**. Ils ne supportent pas que tout le monde ait droit aux mêmes soins. L'idéologie libérale préfère la complémentaire qui rembourse une dépense de santé en fonction du montant de la cotisation.

Nous en avons assez que tout augmente sauf nos retraites. Nous considérons qu'il nous faut une augmentation immédiate de 10%.

Cela représente annuellement 15 milliards d'euros pour la CNAV et 8 milliards pour l'AGIRC-ARRCO, à comparer aux 83 milliards d'exonération de cotisations sociales pour 2024 !

Nous demandons un rattrapage pour les petites retraites avec l'objectif de n'avoir plus aucune retraite en-dessous du SMIC à court terme ; c'est-à-dire la mise en place, dès 2024, d'un minimum contributif (Mico) à 1400 €.

Nous voulons revenir à un calendrier des augmentations en début d'année, sur la base d'une projection de l'inflation ou du salaire moyen, avec une mise à niveau en fin d'année

La revalorisation des pensions de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 n'est pas un cadeau, c'est la stricte application de l'article L.161-25 du Code de la Sécurité Sociale qui revalorise chaque année la pension de base en fonction de l'inflation. Nos mobilisations du 24 octobre ont imposé, pour une fois, le respect de la loi !





L'Union Départementale CGT et l'Union Syndicale des Retraités CGT de la Drôme ont organisé un grand débat public : VENDREDI 8 MARS 2024 de 17h à 20h, salle Chausy, Place Chausy à Saint-Paul-Trois-Châteaux, en présence de Nasser MANSOURI-GUILANI, ancien responsable du secteur économique de la CGT, Membre honoraire du CESE.



Ce débat public, que nous avons voulu ouvert, prenant en compte les différents avis, a porté sur la valeur travail au centre de la Sécurité Sociale.

Nous estimons nécessaire de nous mobiliser autour de ces enjeux de société que constituent :

- * la valeur travail et la redistribution des richesses produites,
- * le financement de la Sécurité Sociale à partir des cotisations sociales,
- * l'égalité salariale entre les Femmes et les Hommes

65 personnes ont assisté à ce débat.

Le salaire est décidé en fonction la valeur du travail, ce qui est différent vu de la part des travailleurs ou des capitalistes. La force de travail produit une valeur supérieure à sa rémunération. Malheureusement, elle devient une valeur marchande. De meilleures conditions de travail ont été obtenues grâce aux luttes, la protection sociale a été améliorée, ce qui participe à la reproduction de la force de travail. Le financement de la protection sociale est assuré par le salaire socialisé qui est une contribution à l'effort collectif par le biais des cotisations. La CGT demande une sécurité sociale intégrale couvrant à 100% les prestations.

Il faut différencier le salaire net (salaire pour le mois) du salaire socialisé (salaire pour la vie). On parle de salaire socialisé qui induit une notion de solidarité et non salaire différé qui est plus individuel.

Il faut arriver à l'égalité salariale femmes/hommes, favoriser les services publics qui permettent aux couples de travailler à deux. La notion d'égalité commence dès l'école.

Le capitalisme a plusieurs façons de réduire ce qu'ils appellent « le coût du travail », par l'octroi de primes désocialisées (primes partage de la valeur entre autres), par la baisse ou l'exonération de cotisations (84 milliards d'euros en 2024), ce qui provoque une baisse de la protection sociale, des embauches au SMIC pour en bénéficier, ce qui accentue la paupérisation et une baisse des formations professionnelles. Ajoutons à cela la baisse des impôts sur le capital (ISF), qui impacte les services publics.

Il faut s'interroger sur la finalité du travail et son utilité sociale, qui implique une revalorisation de sa rémunération. Cette hausse offre une meilleure qualité de vie, de meilleures cotisations sociales, réduit les inégalités, améliore les conditions économiques, ce qui profite à tous.

La hausse des salaires n'est pas facteur d'inflation, c'est la hausse des profits qui en est responsable.

IL faut en venir à la semaine de 4 jours, et non la semaine en 4 jours.

Il faut s'interroger sur le travail :

- Quels sont les besoins réels ?
- Dans quelles conditions on l'exerce ?
- Quelle répartition des fruits du travail ?

L'USR CGT 26 prévoit de poursuivre ce débat dans l'agglomération valentinoise à l'automne.



La tribune

Gérard Esson USR 26
Franck Lelong UD 26
Nasser Mansouri
Monique Breyton LSR 26
Daniel Blache USR 26
Michel Scheidt VIE NOUVELLE

MON SALAIRE, C'EST AUSSI MA PROTECTION SOCIALE !

Seul le travail est créateur de richesses. Il faut donc le valoriser en augmentant le salaire brut, en permettant à chacun de s'y épanouir. Pour les gagner, la CGT est disponible pour tous les travailleurs salariés ou indépendants.



Fiche de Paie

Periode du : 01/07/2023 au : 31/07/2023
 Paiement le : 31/07/2023

CHEVALLEREAU Martin
 31 rue Jean TRÉVENEY,
 44300 NANTES

Mensile : 1
 N° Sécurité Sociale :
 Expiré le : 15/03/2019
 Statut : SOUSAI
 Qualification : Non Cadre
 Coefficient : 160
 Plafond Sécurité Sociale : 3 666,09 €
 Contrat : CDI

Salaire brut (ou salaire pour la vie)
 Salaire net + cotisations sociales
 (salaire pour le mois)

Cotisations sociales
La part salariale : cotisations versées par le salarié pour sécuriser sa santé, sa retraite, sa famille, sa possible perte d'emploi.

La part patronale : cotisations versées par l'employeur au même titre. Ces cotisations qu'ils appellent "charges" sont du salaire dû au titre du travail effectué.

La CSG : Contribution Sociale Généralisée. Elle s'est, en partie, substituée aux cotisations sociales (maladie, famille) mais ne crée pas de droits, contrairement aux cotisations.

L'employeur ne paie pas de CSG.
Exonérations de cotisations pour l'employeur, décidées par le Gouvernement.

Suppression de cotisations pour les salariés : mise en place par Macron qui sera très vite compensée par une augmentation de la complémentaire santé, ou par les médicaments non-remboursés.

Montant net social : il sert à déterminer le montant des prestations sociales depuis le 1er juillet 2023 à la place du "net à payer". Il intègre les primes et allocations diverses qui ne rentrent pas dans les cotisations sociales et fera diminuer de fait le montant des prestations sociales (prime d'activité, etc...).

Rubriques	Base	Taux Salarial	Cot. Salariales	Taux Patronal	Cot. Patronales
SALAIRE DE BASE	1 850,00 €				
SALAIRE BRUT	1 850,00 €				
SANTÉ					
Sécurité sociale	1 850,00 €			7,00	129,50 €
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 850,00 €			2,20	41,07 €
RETRAITE					
Ancienne Vieillesse diplômée	1 850,00 €	0,40	7,40 €	1,90	35,15 €
Ancienne Vieillesse diplômée	1 850,00 €	0,90	127,95 €	0,50	158,10 €
Retraite complémentaire branche 1 AGIRC-ARRCO	1 850,00 €	0,15	93,25 €	4,20	67,92 €
CEG tranche 1	1 850,00 €	0,86	15,91 €	1,20	23,87 €
FAMILLE - SÉCURITÉ SOCIALE	1 850,00 €				63,83 €
ASSURANCE CHOMAGE					
Ancienne chômage secteur A	1 850,00 €			4,00	74,95 €
Ancienne chômage secteur AG6 (FNAG)	1 850,00 €			0,16	2,70 €
CSG déductible	1 817,50 €	6,80	123,50 €		
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	1 850,00 €				38,70 €
EXONÉRATIONS, ÉCRÉT. ET ALÈGEM. DE COTIS.	1 850,00 €				- 502,80 €
TOTAL DES RETENUES			332,93 €		162,92 €
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	1 817,50 €	2,90	52,71 €		
MONTANT NET SOCIAL					1 464,46 €
NET À PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU					1 464,46 €
Déc. évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations santé et maladie					27,38 €
NET À PAYER AU SALARIÉ					1 411,35 €

Ce que la CGT propose : **AUGMENTER** le salaire brut, dans le privé et le public.
 Cette augmentation permettrait de relever le salaire net, mais aussi d'alimenter les caisses de la Sécurité Sociale et le futur paiement de nos retraites, **à l'inverse des primes qui ne sont pas assujetties aux cotisations sociales.**
INDEXER les pensions de retraites de base et complémentaire sur les salaires moyens !
GARANTIR une pension de réversion à hauteur de 75% de celle du ou de la conjoint.e sans conditions d'âge ou de ressources et l'étendre aux couples pacés ou vivant en concubinage.
UNE MAJORATION DE LA COTISATION PATRONALE en fonction du comportement des employeurs vis-à-vis de la précarité, calculée en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et visant à pénaliser ceux qui précarisent.
OBTENIR L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES/HOMMES AU TRAVAIL !
EXIGEONS la reconnaissance des qualifications des femmes au même titre que celles des hommes. A qualifications égales, les femmes gagnent en moyenne 26% de moins que les hommes !
LUTTONS contre la précarité des temps partiels ! 82% sont occupés par les femmes. Précarité renforcée par des salaires souvent très bas puisque 63% des salarié.e.s payé.e.s au SMIC sont des femmes !
AGISSONS contre les répercussions énormes que tout cela a sur la vieillesse des femmes puisqu'elles touchent en moyenne 40% de pension de retraite en moins par rapport aux hommes !
 Enfin cercle vicieux de **l'inégalité** : elle représente **une perte de 6,5 milliards d'euros pour notre caisse de Sécurité Sociale, et donc toujours moins de droits pour toutes et tous !**
Nous estimons nécessaire de nous mobiliser autour de ces enjeux de société que constituent :
 - la valeur travail et la redistribution des richesses produites ;
 - le financement d'une Sécurité Sociale intégrale à 100% par les cotisations sociales ;
 - l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

COMMÉMORATION DU 80e ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DU PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DU 50e ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DE LOUIS SAILLANT

Vendredi 15 mars au cimetière de Romans nous étions réunis pour commémorer un double anniversaire, une commémoration organisée par l'ANACR et son Comité Romans / Bourg-de-Péage / Royans / Vercors présidé par René Louséghebian. Cela débuta par les 4 interventions, de l'ANACR par son Président, de l'UD représentée par Didier Bayon, de la Fédération Construction et Bois CGT représentée par Yohan Thiebaut et la FSU représentée par J-Louis Mollard.



René Louséghebian

L'ULSR était représentée, entr'autre, par Gérard Esson notre Secrétaire général.

Louis Saillant né le 27 novembre 1910 à Valence et décédé le 28 octobre 1974 à Paris fut le 3e et dernier Président du CNR (rien à voir avec celui de Macron) et, rappelons-le, il devint le Secrétaire de notre Union Départementale à l'âge de 21 ans !

Voici l'intervention faite par Didier Bayon au nom de l'Union Départementale :

« Pour la CGT l'anniversaire de la signature du programme du CNR a une importance significative aujourd'hui. La construction du CNR avait une double dimension : *un plan d'action immédiate* qui concerne l'action de la Résistance intérieure française et *des mesures à appliquer dès la libération du territoire*. A savoir l'établissement de la démocratie, la mise en place du suffrage universel (mais seulement masculin !), la refonte du système éducatif, l'établissement d'un plan complet de Sécurité Sociale, le retour à la Nation des grands moyens de production, des sources d'énergies, des richesses du sous-sol..., le droit au travail et le droit au repos, et enfin une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations "indigènes et coloniales" (sans évoquer une possible autodétermination !). La CGT a participé activement à la construction du programme du CNR. En particulier par le rôle de notre camarade Louis Saillant, présent dès la 1ère réunion le 27 mai 1943, membre du Bureau permanent de 5 membres à partir de septembre 1943, et élu à la Présidence du CNR à l'unanimité le 11 septembre 1944.



Didier BAYON

Notre but n'est pas seulement de commémorer cet évènement historique mais de replacer le programme du CNR dans le contexte d'aujourd'hui et alors que la menace de l'extrême-droite est de plus en plus réelle.

Les idées d'extrême-droite qui prônent la haine de l'autre, le racisme, la misogynie, remportent des succès électoraux partout dans le monde, se banalisent; En France, le Gouvernement et la Droite en reprennent à leur compte. La Loi Immigration votée en décembre dernier en est un exemple. Même si un tiers des dispositions, comme celles instituant la préférence nationale, a été invalidé par le Conseil Constitutionnel. Cette loi raciste s'attaque au droit d'asile et à tous les sans-papiers.

Les inégalités salariales, les bas salaires et désormais l'inflation dégradent les conditions de vie. Les femmes représentent 62% des personnes payées au SMIC et 70% des bénéficiaires des banques alimentaires. Plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. 300000 personnes dont 3000 enfants vivent dans la rue. Certaines en meurent.

Ce que l'on a appelé les Jours Heureux comprenait :

- Réforme de la Fonction Publique; statut de la Fonction Publique; création de l'ENA.
- Premières ordonnances sur la Sécurité Sociale.
- Nationalisation de la Banque de France et des grandes banques de crédit.
- Nationalisation du gaz et de l'électricité et des grandes compagnies d'assurances.
- Loi sur les Comités d'Entreprises; les prestations familiales.
- Loi sur les assurances vieillesse..... Pour ne citer que cela.

Aujourd'hui le contexte politique et social que nous vivons depuis le début de l'année est explosif et dangereux.

Explosif : par la colère et les mobilisations contre la réforme des retraites, qui a uni les syndicats et le monde du travail avec une participation massive des actifs, sans-emplois et des retraités.

Dangereux : le comportement du Gouvernement qui s'obstine depuis des mois à ne pas entendre et prendre en compte les revendications et attentes des salariés, des jeunes, des retraités.

Dangereux : car la conséquence du comportement haineux du Gouvernement c'est la montée du Rassemblement National, qui continue de tromper les classes populaires en stigmatisant tout ce qui n'est pas Français.

Dangereux : car en plus des cadeaux aux plus riches (suppression de l'ISF, flat-tax, ...). Macron a programmé une dépense militaire de 413 milliards d'€ sur 7 ans, pour le plus grand plaisir des industriels de l'armement et pour notre plus grande inquiétude.

L'Assemblée Nationale a approuvé la stratégie d'aide à l'Ukraine lors d'un débat et d'un vote symbolique en pleine campagne des élections européennes. Ce vote amène un danger plus que grave pour la paix. **La France a une autre voix à porter que celle de la guerre.**

A l'occasion de cet anniversaire, la CGT souhaite montrer comment les acquis de la Libération avaient permis un développement économique et social du pays à l'opposé de ce que Macron met en œuvre aujourd'hui.

La CGT agit toujours pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination contre les discriminations de toutes sortes.

Le 19 mars, le 26 mars, le 4 avril, des actions CGT sont programmées pour "vivre mieux". Pour y participer renseignez-vous auprès des UL CGT du département pour les moyens pratiques. Comme le disait Bertolt Brecht : "celui qui lutte peut perdre, mais celui qui ne lutte pas a déjà perdu". »



Yohan Thiebaut



**PROJET DE LOI BIEN VIEILLIR : RIEN QUE DU BLABLA
LA LOI GRAND AGE :
« L'ARLESIENNE » encore en attente !!!**



Mardi 19 mars 2024 après accord en commission mixte paritaire, l'Assemblée Nationale a adopté la proposition de loi portant diverses mesures relatives au grand âge et à l'autonomie. **Ce texte prévoit quelques mesures techniques qui vont dans le bon sens :**

- * **La création d'un service public départemental de l'autonomie (SPDA)** qui sera territorialisée, sous l'égide des départements et des ARS,
- * **La mise en place d'une cellule départementale de recueil et de suivi des signalements de maltraitance**, en lien avec l'ARS, la préfecture et le conseil départemental.
- * **Le soutien de la CNSA aux départements pour soutenir la mobilité des aides à domicile**, par exemple pour financer l'obtention d'un permis de conduire,
... mais qui restent très insuffisants pour répondre aux difficultés majeures du secteur.

Si quelques avancées de la proposition de loi vont dans le bon sens, elles restent largement insuffisantes pour **répondre aux immenses difficultés économiques et sociales auxquelles font face les acteurs publics du grand âge depuis plus de deux ans :**

- * **Une inflation record et une hausse des coûts qui ne sont pas suffisamment compensées** par la hausse des tarifs, entraînant un effet ciseaux qui met en péril la viabilité des établissements et services,
- * **Une perte d'attractivité des métiers et des pénuries de personnels alors que les besoins sont immenses.** Le secteur va devoir recruter 370 000 personnels pour répondre au vieillissement démographique sans précédent : d'ici à 2030, la population de personnes âgées de plus de 75 ans va augmenter de 19 %,
- * **Une iniquité de traitement persistante entre les salariés des secteurs public et privé**, lequel ne bénéficie pas du même soutien de l'Etat, alors qu'il assure les mêmes missions et qu'il est confronté aux mêmes difficultés.

Nous sommes loin de la promesse d'Emmanuel Macron au congrès de la mutualité française en 2018, pour une loi soi-disant historique afin de répondre aux défis du grand âge.

Nous estimons que seule une mobilisation de grande ampleur, telle que celle que nous avons menée le 26 mars et qu'il faudra poursuivre, pourra faire aboutir ces promesses.

La CGT est porteuse de propositions pour alimenter le contenu de la future loi grand âge nécessaire :

- * Un droit à l'autonomie pris en charge par la branche maladie de la Sécurité Sociale, considérant que la perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé et répondant aux aléas de la vie de la naissance à la mort.
- * L'installation d'un grand service public national de l'autonomie, que ce soit en EHPAD ou pour les services d'aide à domicile avec l'embauche de 200 000 personnes en EHPAD et 100 000 dans les services d'aide à domicile.
- * La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population.

Il est possible de financer ces mesures en supprimant les nombreuses exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises (environ 80 Mds €/an) et en mettant à contribution les revenus financiers des entreprises et du système bancaire (plus de 300 Mds €/an) au taux actuel des cotisations sociales, ce qui rapporterait 41 Mds € supplémentaires pour la branche maladie.

Nous ne voulons pas l'aumône, mais de véritables moyens pour vivre dignement et avec respect pour notre vie en perte d'autonomie. Il ne nous reste qu'à aller les chercher lors des prochaines journées d'actions.

LOISIRS SOLIDARITE DES RETRAITES DE LA DROME

Association pour BIEN VIVRE sa retraite



Une centaine d'adhérents se sont retrouvés à Fauconnières pour leur 17^{ème} Assemblée Générale le samedi 9 mars 2024.

La présidente Monique Breyton a rappelé dans son rapport moral les origines et les valeurs de notre association.

Celle-ci a été créée par la CGT en 1981 pour répondre aux besoins de ses syndiqués retraités, de bien vivre leur retraite, d'accéder aux loisirs, à la culture, au sport et aux vacances...

En 1985, la CGT décide de créer la fédération LSR pour l'ouvrir à tous les retraités et pré-retraités quelles que soient leur origine, leur profession.

LSR est une association indépendante et autonome, mais pas neutre. Elle se distingue des clubs du troisième âge. Elle reste plus que jamais porteuse des valeurs de progrès et de justice sociale, de fraternité, de solidarité qu'elle tient de la CGT.

Elle adhère au groupe des neuf et appelle à chaque journée d'action du groupe des neufs. Ainsi elle sera présente le 26 mars et participe à la délégation qui porte les signatures de la pétition du groupe des neuf pour une augmentation immédiate de 10% de nos retraites et pour un 100% Sécu pour les soins.

Hier, c'était le 8 mars ainsi commence l'intervention pour la journée internationale de lutte pour le droit des femmes.

L'égalité reste à conquérir. Les femmes tout au long de leur vie perçoivent 1/4 de salaire en moins ce qui se traduit par des petites retraites.

Les femmes touchent en moyenne 40,5% de moins que les hommes à la retraite. Sur les 27% des retraités qui perçoivent une retraite inférieure à 1000€ bruts mensuels 74% sont des femmes.

LSR a offert à chaque participante une très belle rose rouge symbole de la lutte. Notre ami et camarade François Parra leur a rendu hommage par de très belles chansons.

Nous vous invitons à nous rejoindre dans nos activités régulières : jeux de société, boules, cinéma, vélo, mur d'escalade, chant à l'unisson, atelier peinture et au cours de nos demi-journées culturelles et sorties patrimoines, repas conviviaux ou séjours et voyages, voici quelques dates :

19 avril : journée découverte eu « Jardin Zen d'Eric Borja » à Beaumont-Monteux,

23 avril : journée conviviale à la ferme du Rat,

24 mai : journée à Villard les Dombes,

7 juin : après-midi, visite des grottes de Soyons,

16 au 23 juin 2024 : voyage à GRUISSAN, encore quelques places.

Toutes les activités régulières sont gratuites animées par des responsables bénévoles dans une ambiance conviviale, sympathique et chaleureuse. La cotisation annuelle est à 30€. N'hésitez plus, contactez nous, ensemble nous allons vivre des moments d'échange et de bonheur partagé !

LSR Drôme vous attend !

Pour tout renseignement : tél : 06 59 87 07 01 - 06 82 27 57 31

mail :lsragglovalence@gmail.com

